

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 48 (1960)

**Heft:** 881

**Artikel:** Conseil économique et social : Genève 1960 : (suite) : le sort des femmes dans le monde

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-285118>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le sort des femmes dans le monde

### Pour les épouses

Le conseil proposera à l'assemblée que les questions relatives à l'âge minimum du mariage et à son enregistrement officiel, de même qu'au libre consentement des époux, (faute de quoi les liens matrimoniaux sont une forme d'esclavage) fassent l'objet d'une nouvelle enquête auprès des gouvernements, lesquels diront aussi s'il faut sur ces points établir une convention, ou une simple recommandation.

### Pour celles qui travaillent

Les questions d'orientation et de formations professionnelles féminines sont recommandées aux études de l'Organisation du travail, qui fera rapport à la commission de la Condition de la femme. Il en est de même du problème si controversé de l'âge de la retraite des travailleuses. Comment établir une réglementation quand la forme que prend le travail est si diverse : dure épreuve physique ou habileté intellectuelle plus sédentaire ? Et surtout si l'on considère les personnes, les unes plus vite usées que les autres.

### Les organisations non-gouvernementales interviennent

Le rapport de la Commission de la condition de la femme résumant la session de mars 1960 à Buenos-Aires a été discuté au sein du Comité social, puis en séance plénière du conseil. A cette occasion les représentantes des organisations féminines non-gouvernementales ont pris la parole :

### Le Conseil international des femmes

Les résolutions proposées par la Commission au sujet de l'âge du mariage, du consentement des épouses, des pratiques rituelles de l'âge de la retraite, de l'éducation des filles et de l'accès des femmes aux professions, sont d'une grande importance pour le conseil international des femmes qui a toujours défendu ces principes, a dit Mlle van Eeghen.

### Age minimum : 16 ans

L'Alliance internationale des femmes soutient les mêmes résolutions mais précise que l'âge minimum du mariage fixé à 15 ans lui paraît trop faible, il faudrait au moins porter le minimum à 16 ans, les adolescents ne pouvant être mûrs pour fonder une famille plus tôt.

### Développement spirituel

Les fédérations catholiques demandent que l'aspect spirituel du développement des nations moins favorisées ne soit pas oublié à côté du développement matériel, « l'amour et le dévouement fraternel, la richesse d'une vie supérieure de l'esprit et de l'âme déclineront les forces pour le vrai bonheur de l'humanité ».

Mme de Kalbermann, parlant au nom de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, insiste sur l'aide qui doit être

## Les femmes dans l'histoire de l'Université de Bâle

Elles ne tiennent pas beaucoup de place dans ces 500 années ; pourtant le professeur Edgar Bonjour leur a consacré tout un chapitre sur les cinquante que compte son magistral ouvrage « *L'Université de Bâle* depuis sa fondation à nos jours », (Helbling und Lichtenhahn, Bâle). Dans la longue table des noms, on trouve une douzaine de noms de femmes. Le premier est celui d'une donatrice, Marguaretha Brand, qui fit don à l'Université en 1467 déjà, d'un intérêt annuel de 24 florins pour une « lecture » car « rien n'est plus utile au salut de l'âme que l'enseignement de l'Écriture sainte ». Et Enneli Henfflingerin fit de même avec 20 florins d'intérêt « afin qu'un ecclésiastique, maître sage et honnête en les sept arts, professe à l'Université ». On trouve ensuite Faustine Amebach, fille du professeur de droit Boniface Amebach (1495-1562), qui épousa l'élève et successeur de son père Ulrich Iselin. Elisabeth I, reine d'Angleterre, est également mentionnée, car nombre d'étudiantes venues de ce pays étudiaient à Bâle et faisaient l'éloge des publications scientifiques de Bâle.

Il est ensuite question des premières femmes admises comme auditrices. Vers 1820, plusieurs professeurs donnèrent des cours populaires sur la littérature allemande, la morale chrétienne, l'histoire et des sujets d'ordre technique (Bernoulli) qui eurent beaucoup de succès et qui furent aussi suivis par des femmes.

Mais ce n'est qu'en 1872 qu'une dame demanda si les personnes du sexe féminin étaient admises aux études universitaires (comme à Zurich et à Berne), à quoi le recruteur répondit que « l'usage aussi bien que la loi prise à la lettre s'y opposait ». L'année suivante, quelques étudiantes russes de Zurich demandèrent à entrer à la Faculté de médecine, ce que celle-ci « refusa à l'unanimité ». En 1885, Meta von Salis, la pionnière bien connue, exprima le désir de suivre les cours de Jakob Burckhardt comme auditrice : on le lui refusa à une petite majorité. Le jour même, J. Burckhardt écrivit à son mari, le professeur Ludwig Kym à Zurich : « Comme vous pouvez facilement l'imaginer, ce refus a été motivé par des raisons de principe et il vaut pour toutes les Facultés. Je regrette particulièrement le refus opposé à cette demande à laquelle, moi, j'aurais donné mon plein accord ».

Mais la question devait sans cesse revenir sur le tapis. En 1889, un citoyen bâlois présenta une requête proposant d'admettre à l'Université de Bâle les jeunes filles porteuses du diplôme de maturité fédérale. Le Département de l'instruction et les Facultés se mirent sé-

rieusement au travail et demandèrent des rapports à d'autres universités et l'avis personnel de divers professeurs. E. Bonjour donne beaucoup de détails sur cette affaire et on ne peut que recommander la lecture de ces pages intéressantes où il est question de la « folie » que serait l'admission des femmes à l'étude de la jurisprudence, mais aussi des louanges du zèle et de l'enthousiasme des étudiantes dont il est dit « le ton des étudiants s'améliore sans contredit au contact de leurs camarades jeunes filles ». Plusieurs professeurs préconisaient la création d'universités féminines. Voir ce sujet aussi, dans l'exposition du Musée d'art de Bâle, la pétition des étudiants en médecine contre l'admission des femmes à ces études. Il y eut des articles pour et contre dans la presse et enfin, en 1890, le Conseil d'Etat décida d'ouvrir les portes de l'Université aux Suisses et aux étrangères qui auraient été préparées par les écoles de Bâle.

Les étudiantes, tout d'abord seulement en médecine, furent longtemps très peu nombreuses. Emilie Frey fut la première à obtenir ses grades, en 1896. Ce n'est qu'en 1922 que la première juriste passa les examens d'Etat, tandis que la formation de maîtresses d'écoles secondaires et supérieures faisait rapidement croître le nombre des étudiantes.

Quant aux femmes titulaires d'une chaire, l'auteur n'en parle pas ici, mais dans les chapitres consacrés aux diverses branches. Là, nous trouvons, en 1923 comme lectrice des langues slaves, Mlle Elsa Mahler, une Suissesse de Russie ; elle obtint son doctorat en 1928 et fut nommée professeur extraordinaire en 1938. Mlle Salomé Schneider enseigna l'économie financière de 1929 à 1946. En 1951, Mlle Elisabeth Schmid devint privat-docent pour la géologie et la paléontologie dans leurs applications à l'histoire des origines du monde. Mme Irma Tschudi-Steiner (aujourd'hui à Berne comme épouse de Conseiller fédéral) donna en 1951 un cours de pharmacie et fut chargée, en 1954, de l'enseignement des domaines spécialisés de la même branche. Mlle Maria Bindschedler commença en 1953 à professer la germanistique ancienne et fut nommée ensuite professeur extraordinaire « d'histoire ancienne de la littérature allemande jusqu'à la fin du moyen âge ». Elle occupe actuellement le même poste à l'Université de Genève. Et enfin, nous trouvons le nom de Mlle Ursula Schweizer — décédée en pleine activité en 1960 — qui avait été nommée privat-docent d'égyptologie en 1950 et professeur extraordinaire à partir de 1957.

A. D. (A. S. F.)

apportée à la famille : habitation à bon marché, installations collectives connexes ; sur cette base, l'action éducative pourra s'amorcer et la vie sociale s'épanouira plus harmonieusement.

### Pénurie d'instituteurs en Afrique

La conférence mondiale des organisations de la profession enseignante se préoccupa de la pénurie d'instituteurs en Afrique ce qui paralyse le développement des nations qui essayent de prendre leur essor. La pénurie d'éducateurs est partout sensible mais en

Afrique plus qu'ailleurs. Il faudrait une concentration d'efforts avec l'Unesco pour faire face au problème.

### Ces réformes seront lentes

Les délégués gouvernementaux affirment que tous ces postulats sont inscrits dans leur constitution nationale, mais de telles transformations sociales ne peuvent s'accomplir si vite dans les pays où toute l'armature de la civilisation moderne est à mettre sur pied.

(Suite en page 3)

## Les jeunes face au monde moderne

Conférence donnée par M. Robert Junod, professeur, à l'Union Famille-Ecole  
(suite et fin)

Le tragique de la situation réside en ceci que l'exemple d'énergie qu'attendent de nous les jeunes, nous n'osons pas le leur donner.

Par découragement. Comprendons cependant que ce découragement est jusqu'à un certain point naturel ; que nous pouvons donc le surmonter. Notre civilisation blanche, conquérante de la terre, a commis des fautes et des crimes dont elle a été punie. D'où l'attitude de repliement négatif et de stérile défense que nous prenons en face de l'avenir. Mais les

**ENCAUSTIQUE - BRILLANT  
SOLIDE  
ABEILLE  
LIQUIDE  
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE**

traditions spirituelles de notre passé sont là, toujours vives. Elles nous permettront, en les prolongeant, de découvrir les voies d'un monde nouveau. Notre compatriote, M. Georges Lossier, collaborateur de la Croix-Rouge, appelle de ses vœux, dans un ouvrage remarquable, la civilisation du service. M. le président du Département de l'instruction publique, que je remercie très vivement, à mon tour, d'avoir pris une part active à la présente réunion, a eu l'obligeance de signaler dans son introduction le travail auquel il me livre actuellement. Il va dans le sens même de celui de M. Lossier, dans le sens des visions prophétiques de Teilhard de Chardin, dans le sens de la charité de l'abbé Pierre, dans le sens de la supravie de Gandhi, dans le sens de l'humanité généreuse de Saint-Exupéry, dans le sens du christianisme social de Vinet. Je crois tout simplement et naïvement en l'action transfiguratrice de l'Esprit.

Mesdames et Messieurs, nous sommes encore, et pour peu de temps, maîtres d'ouvrir aux jeunes le chemin de l'avenir. Ce temps écoulé, ce seront les jeunes qui deviendront nos maîtres, et s'ils n'ont pas reçu la nourriture spirituelle que nous leur devons, il se passera sans aucun doute des catastrophes pires que celles auxquelles notre siècle a déjà assisté.

Robert Junod.

Madame E. Piccard, écrivain suisse, décédée en 1958 à Neuchâtel, est l'auteur d'ouvrages historiques, littéraires et romanesques, nous avons présenté ici même quelques uns d'entre eux, ils ont été fort remarqués et appréciés du public. Les « Episodes de la grande Tragédie russe », ouvrage considérable en cinq volumes, est épuisé, aussi les Editions V. Attinger ont-elles jugé le moment venu de publier un recueil de « Pages choisies » tirées de cette œuvre. On trouvera dans ce volume neuf récits dramatiques qui évoquent la révolution russe en une « vision directe et profonde, émouvante et douloureuse » comme l'a fort bien dit Henri Bordeaux.

Ce choix de récits est précédé d'un avant-propos du professeur A. Lombard, de l'Université de Neuchâtel et d'une introduction de M. Jean Duvernoy qui nous offre, à la fois une excellente biographie de Mme Piccard et des remarques fort justes sur les talents, les dons de cette attachante personnalité.

Nous recommandons vivement cet ouvrage à nos lecteurs.

E. Piccard, *Pages choisies* des épisodes de la grande tragédie russe. Ed. Attinger, (Neuchâtel).

## IN MEMORIAM

De nombreux amis ont rendu, mardi après-midi, dans la chapelle de l'Hôpital cantonal de Lausanne, les derniers devoirs à Mlle Loulette Viret, décédée à l'hôpital, à l'âge de 62 ans, après un longue et cruelle maladie, supportée avec courage. La sympathie générale entoure la sœur de la disparue, Mlle Lili Viret, qui est assistante à l'Hôpital Nestlé.

Appartenant à une famille authentiquement vaudoise où l'on a toujours désiré le suffrage féminin, Mlle Viret, excellente secrétaire, a travaillé pendant une dizaine d'années à Château d'Ex, dans une étude de notaire. Son souvenir n'est pas éteint dans le haut village où elle faisait partie du cheur « Le Picosi ». Fixée ensuite à Lausanne, Mlle Viret a travaillé pour plusieurs institutions et elle a assumé, pendant un mois, avec vaillance, la permanence ouverte à l'Assurance mutuelle vaudoise par l'Association vaudoise pour le suffrage féminin en vue de la votation du 1<sup>er</sup> février 1959. Et le succès remporté alors a été pour elle une grande joie.

Les féministes qui ont travaillé avec Mlle Viret lui gardent un reconnaissant souvenir.

S. B.

### Autrefois et aujourd'hui : les femmes aux Jeux Olympiques

Dans l'antiquité, les femmes ne prenaient pas part aux Jeux Olympiques. Elles ne pouvaient même pas — sauf les jeunes filles — se mêler aux spectateurs sans risquer parfois la peine de mort. Lors de la renaissance des Jeux Olympiques selon la formule antique, en 1896, à l'initiative du baron Pierre de Coubertin, les femmes n'y furent pas admises. En 1900 (comme dans l'antiquité) les Jeux ont lieu tous les quatre ans, une Américaine obtint une médaille au tennis. En 1904, l'élément féminin brilla par son absence. Mais depuis lors, il y a toujours eu des femmes aux Jeux Olympiques. Au début, elles n'étaient admises qu'aux concours de tennis et de golf. En 1912, il s'y ajouta les concours de natation, puis l'escrime, et depuis 1928, la gymnastique et l'athlétisme. Depuis 1924, des femmes prennent part également aux Jeux Olympiques d'hiver, au patinage tout d'abord, puis au concours de ski, voire aux courses de fond.

Cette année, à Rome, lors de l'entrée des concurrentes dans le stade, on a constaté que si le groupe suisse n'était guère moins nombreux que celui des Etats-Unis, par exemple, l'élément féminin n'était que très faiblement représenté, on ne comptait en effet que deux Suisses.

S. F.

### A travail égal, salaire égal en Italie

A l'issue des pourparlers qui ont duré plus de trois ans, les représentants de la « Confindustria », l'association patronale italienne, et les organisations syndicales ont conclu une convention ayant force obligatoire générale prévoyant, à prestations égales, un salaire égal pour les ouvrières et employées des deux sexes. Pratiquement cela représente une augmentation de salaire de 6 à 10 % pour la main-d'œuvre féminine, une partie de cette augmentation devra être accordée immédiatement ; le reste suivra le 15 janvier 1962 au plus tard. Cette mesure touche 1,5 million environ d'ouvrières et d'employées de diverses branches ; elle entraînera une augmentation annuelle d'environ 55 millions de lires au chapitre des dépenses pour la main-d'œuvre.

S. F.

## Choix de récits

### Pour les groupements de jeunesse

Les mouvements de jeunesse accueilleront certainement avec gratitude le 11<sup>e</sup> cahier de documentation que viennent de publier les Editions Labor & Fides, sous le titre « Actualités ».

Cette brochure propose 4 « cycles » d'études et chaque cycle débutera par l'étude d'une parabole d'où découlent deux séances d'application.

Les groupes de jeunes seront heureux de trouver là des formules actuelles d'enseignement ou d'action : jeux dramatiques, entretien-débat, audition-débat.

« Actualités ». Editions Labor & Fides (Genève).

**Ecole Lémania**  
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats  
Diplômes de commerce et de langues  
Classes préparatoires  
des l'âge de 10 ans